



**Bureau
d'information
et de
communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mises au concours

Deux bourses à l'écriture et quatre résidences d'artiste à Paris ou Berlin

Le Canton de Vaud met au concours deux bourses à l'écriture, dotées de 15'000 francs chacune, ainsi que quatre résidences d'artiste à Paris ou Berlin, toutes assorties d'un montant de 9000 francs. Le délai de dépôt de candidatures pour les deux types de soutien est fixé au 20 avril 2021.

L'État de Vaud, par l'intermédiaire de son Service des affaires culturelles, poursuit sa politique de soutien à la création professionnelle vaudoise et au développement de la carrière des artistes locaux. Quatre résidences d'une durée de six mois à Berlin ou au sein de la Cité internationale des arts de Paris sont ainsi à nouveau mises au concours. Parallèlement, et au vu des difficultés rencontrées depuis plusieurs mois par les actrices et acteurs culturels, l'habituelle Bourse à l'écriture annuelle est quant à elle exceptionnellement dédoublée.

Résidences d'artiste

Les séjours à Berlin pour le 2^e semestre 2021 ou 2022 ainsi que les séjours à Paris pour le 1^{er} ou le 2^e semestre 2022 comprennent la mise à disposition d'un logement meublé, d'un atelier ainsi que l'attribution d'une bourse de 9000 francs par résidence. Le concours est ouvert à toute personne d'origine vaudoise, ou domiciliée durablement dans le canton, exerçant une activité artistique principalement dans le domaine des arts visuels et/ou des arts plastiques et ayant de solides attaches professionnelles avec les milieux culturels vaudois.

Bourses à l'écriture

La Bourse complète les aides occasionnelles octroyées à des auteures et auteurs vaudois ainsi que les soutiens réguliers à l'édition d'œuvres littéraires. Dotée d'un montant de 15'000 francs, elle est destinée à des personnes se trouvant dans la phase d'élaboration d'un projet d'écriture ou à une étape décisive de leur travail. Peuvent déposer une candidature les auteurs vaudois, ou étrangers établis et travaillant dans

le Canton de Vaud depuis au moins cinq ans, et ayant publié au moins un ouvrage dans les domaines suivants: roman, nouvelle, essai, poésie et théâtre (sont exclus: l'auto-édition ou l'édition à compte d'auteur).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 30 mars 2021

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DCIRH, Nicolas Gyger, responsable section encouragement à la culture, Service des affaires culturelles, [nicolas.gyger\(at\)vd.ch](mailto:nicolas.gyger(at)vd.ch)

LIENS

[Informations et dépôt des dossiers](#)